



## Compte Rendu du Bureau du Comité d'Entreprise Européen

### Dates des réunions du Bureau pour l'année 2018

23	Janvier	Bruxelles	Réalisée
20	Février	Paris	Réalisée
20	Mars	Bruxelles	Réalisée
17	Avril	Reporté au 3 Mai à Bruxelles	Réalisée
23	Mai	Paris	Réalisée
20	Juin	Reporté au 27 Juin à Paris	Réalisée
11	Juillet	Bruxelles	Réalisée
29	Août	Bruxelles	Réalisée
19	Septembre	Bruxelles	Réalisée
24	Octobre	Paris	Non réalisé
21	Novembre	Bruxelles	Réalisée
19	Décembre	Paris	

### 21 novembre 2018 - Bruxelles

Présents :

Sébastien Gendre  
David Mungo  
Yvan Sandre

Excusés :

Virginie Joveneau  
Fatima Belhachemi

Invités :

Nicolas Barnoud  
Sicts



1	TRÉSORERIE.....	3
2	PROTOCOLE D'ACCORD EUROPÉEN.....	3
3	SÉMINAIRE DU CoEE.....	3
4	RÉUNION PLÉNIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE .....	3
5	ELECTION DU SECRÉTAIRE DU CoEE .....	4
6	SITE WEB DU CoEE.....	4
7	ORGANISATION DU CoEE.....	4
8	DOSSIERS EUROPÉENS .....	5
9	MISE À JOUR DES PROCHAINES DATES DE RÉUNIONS DU BUREAU .....	5
10	RELEVÉ DE DÉCISIONS .....	5

**Rappel des prérogatives du bureau, tel que l'accord en vigueur le stipule**

« Les membres du Bureau peuvent pour des raisons pratiques recevoir ou être reçus par la présidence du CoEE. Le Secrétaire devra faire un compte rendu afin d'en informer les membres.

Aussi, le Bureau a pour but de pouvoir se réunir très vite afin d'analyser une situation, d'en faire part aux membres de toute modification à l'instance sociale européenne. La nécessité est jugée impérativement par l'ensemble des membres du COEE.

Le Bureau ne peut jamais engager le comité sans concertation des Membres Représentants des Travailleurs au Comité d'Entreprise Européen Econocom. »



## 1 TRÉSORERIE

---

Les finances sont au plus bas. Le montant est encore légèrement supérieur à 5000 EUR pour le moment, mais tout les paiements n'ont pas encore été débités du compte. Le Bureau fera prochainement une demande de versement à Franck FANGUEIRO afin de recevoir une nouvelle tranche de 15.000 EUR tel que le prévoit nos accords.

## 2 PROTOCOLE D'ACCORD EUROPÉEN

---

Le Secrétaire rappelle les raisons pour lesquels les points d'amendements n'ont pas encore été entérinés et notamment l'absence de moyen permettant d'organiser les réunions, telles que les séminaires de travail. L'organisation de ce type de réunion permettrait les discussions et ainsi l'obtention d'une position majoritaire à l'évolution des règles de fonctionnement de l'Organe Social. Il est rappelé également que les accords de constitution du CoEE (R.O.I. inclus), restent en vigueur tant qu'aucune négociation n'aura été réalisée.

Concernant les mandats des Membres Européens, il est précisé qu'ils s'exercent jusqu'au séminaire qui devrait avoir lieu fin mai 2019. Il sera nécessaire de procéder aux nouvelles désignations des Membres Européens ainsi que de procéder à l'élection des Membres du Bureau.

## 3 SÉMINAIRE DU COEE

---

Le Bureau souhaite informer, de façon mensuelle, l'évolution de la position de la direction quant à l'organisation du prochain séminaire des Membres du CoEE. À ce jour aucune avancée notable de la part de la direction du groupe. En conséquence, l'Organe Social n'est toujours pas en mesure d'exercer pleinement ses prérogatives et à ce titre, réaffirme le délit d'entrave subit.

## 4 RÉUNION PLÉNIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE

---

Le Bureau rappelle qu'il souhaite se réunir la journée du **4 décembre 2018** afin de pouvoir organiser les débats et ainsi de présenter une position majoritaire quant au projet d'amendement du protocole d'accord Européen.

Le Secrétaire rappelle le dernier message envoyé à la responsable des Relations Sociales du groupe Econocom, lui indiquant les impératifs concernant l'organisation de cette réunion, tels que la réservation des hôtels, ou encore l'organisation générale.

À ce titre, il est précisé que la Direction du groupe Econocom a indiqué prendre en considération les demandes des Représentants, mais reste néanmoins en attente de précision, notamment concernant la présence du Président du groupe Econocom.

Le Bureau rappelle que les réunions plénières doivent impérativement être présidées par un Membre du Comité Exécutif du groupe Econocom. (Le Protocole en vigueur imposant cette organisation).

Le Bureau rappelle les difficultés à organiser cette réunion, notamment en raison de l'inertie de la direction à répondre aux sollicitations des membres du Bureau concernant des questions d'organisation. À ce titre, le Bureau tente, en séance, de contacter, le Directeur des Ressources Humaines ainsi que la Responsable des Relations



Sociales, afin de l'alerter des difficultés concernant l'organisation de la réunion plénière. Les Responsables étant indisponibles, le Secrétaire laisse un message sur son répondeur téléphonique.

Au cours de la séance, le Secrétaire reçoit un message de la part de la direction confirmant le report de la réunion et qui indique que celle-ci se réalisera en janvier 2019. Le bureau décide, en séance d'une communication auprès des Membres, informant du report de cette réunion.

Le Directeur des Ressources Humaines contacte le Bureau au cours de la séance et indique qu'une rencontre avec le Bureau sera organisée au mois de décembre, afin d'aborder les questions d'organisation de la prochaine réunion plénière.

Le Bureau souhaite étendre la durée de la pré-réunion plénière à 1 journée entière avant la date de la réunion, afin de débattre des points d'amendement au Protocole d'Accord Européen. Le Directeur des Ressources Humaines accepte la demande et souhaite en discuter les modalités lors de la réunion qui doit se réaliser avec le Bureau au cours du mois de décembre.

## 5 ELECTION DU SECRÉTAIRE DU COEE

---

Il est rappelé que la date limite pour l'envoi des candidatures au poste de secrétaire est fixée 31 décembre 2018.

## 6 SITE WEB DU COEE

---

Les statistiques de fréquentation du site Internet du Comité d'Entreprise Européen permettent de constater que celui-ci est visité par un nombre de plus en plus important de personnes.

Rappel du site internet du CoEE : <http://www.coe.eu>

## 7 ORGANISATION DU COEE

---

Le Bureau rappelle que les choix de louer des appartements s'est décidés pour des raisons économiques. Le recours aux hôtels pour l'organisation des réunions de bureau est deux fois plus coûteux que les locations de logements.

Il est rappelé également que le recours aux appartements permet une économie certaine, notamment en raison du fait que cela permet de ne pas réserver de salle de réunion. La réunion pouvant se tenir au sein de l'appartement. Le protocole d'accord Européen prévoit une gestion rationnelle et raisonnable des dépenses. À ce titre, le Bureau est soucieux du respect des accords et organise la vie du CoEE selon ce principe.



## 8 DOSSIERS EUROPÉENS

---

Le Bureau souhaite réactiver le dossier de la prime Européenne. Compte tenu des gains réalisés par le groupe, les Représentants des Travailleurs estiment que ce projet est parfaitement réalisable. Le Bureau rappelle que ce projet n'avait pas avancé auparavant, du fait des réticences de la direction à vouloir aboutir.

## 9 MISE À JOUR DES PROCHAINES DATES DE RÉUNIONS DU BUREAU

---

- 9 janvier 2019 - Bruxelles
- 13 février 2019 - à définir
- 13 mars 2019 - à définir
- 10 avril 2019 - à définir
- 15 mai 2019 - à définir
- 12 juin 2019 - à définir

## 10 RELEVÉ DE DÉCISIONS

---

Annexe 1 : Relevé de décisions/actions (mise à jour le 21 novembre 2018)

Rappel : Les Actions/Décisions closes sont conservées dans le tableau. Elles sont mises en exergues en « bleu et italique », au sein des comptes rendus.

**Pour le Bureau.**

**David MUNGO**

Secrétaire du **CoEE**

**C**onseil d'**E**ntreprise **E**uropéen

Econocom Group